

BARÈME DES FRAIS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SCOLAIRES 2006-2007

Annexe E.i.(2)

		Frais administratif	Salle de classe	Biblio. & Cafétéria	Gymnase moins de 3000 pieds carrés	Gymnase plus de 3000 pieds carrés	Découchage	Fin de semaine
Catégories		Taux fixe	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire	A déterminer selon le groupe	A déterminer selon le groupe
1.	Groupes et organismes à but non lucratif de jeunes et d'adultes dont les activités visent les mêmes buts et objectifs poursuivis par le conseil scolaire.	42.00 \$	aucun	aucun	aucun	aucun		
2.	Groupes et organismes de la communauté de jeunes et d'adultes qui relèvent d'une entente d'utilisation conjointe des installations scolaires et municipales.	42.00 \$	aucun	aucun	aucun	aucun		
3.	Tout autre groupe ou organisme de jeunes et d'adultes à but non lucratif de la communauté.	42.00 \$	3.60 \$	6.60 \$	6.60 \$	13.20 \$		
4.	Institutions d'enseignement : subventionnées par le Ministère de l'éducation ex. Collège, Université	42.00 \$	10.80 \$	10.80 \$	10.80 \$	10.80 \$		
5.	Tout autre groupe ou organisme de jeunes et d'adultes à but lucratif de la communauté.	42.00 \$	39.00 \$	39.00 \$	39.00 \$	39.00 \$		

EXCLUSIONS :

1. Tout groupe ou organisme dont les buts et objectifs vont à l'encontre de ceux du conseil scolaire.
2. Tout groupe qui opère un commerce.
3. Toute personne qui veut utiliser une installation scolaire pour des gains personnels.
4. Tout groupe à but lucratif tel que cirques, carnivals, etc.

N.B. Les taux énumérés ci-haut sont en vigueur depuis le 1er septembre 2002.